

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD261

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 23, substituer au mot :

« expose »,

le mot :

« présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.